



APPEL À PROPOSITIONS

*SÉLECTION D'UN GESTIONNAIRE D'ACTIFS EXTERNE POUR LE
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT DE LA FONDATION BIOGUINEA
GUINÉE-BISSAU*

Mai 2026

1. Contexte

La Fondation BioGuinea (FBG) est un fonds de dotation caritatif enregistré au Royaume-Uni qui appuie la conservation de la biodiversité, le développement communautaire et l'éducation environnementale en Guinée-Bissau. Sa Politique d'Investissement (IPS) vise un rendement réel équivalent à l'IPCH de la zone euro + 4 % net de frais, tout en exigeant une forte protection du capital, une bonne liquidité, le respect des critères ESG et une gouvernance rigoureuse.

En tant qu'organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni, la Fondation opère dans le cadre d'un dispositif formel de gouvernance, sous la supervision de son Conseil d'Administration et de son Comité d'Investissement.

La FBG gère un portefeuille de dotation actuellement estimé à environ USD 10 million, investi sur les marchés internationaux dans une gamme diversifiée de classes d'actifs. Son Plan Stratégique récemment élaboré vise une croissance significative de la capitalisation au cours des cinq prochaines années. Ce portefeuille a pour objectif de générer des rendements financiers stables et durables afin de soutenir le financement à long terme des activités de conservation, notamment le Système National des Aires Protégées et les initiatives communautaires.

Conformément à ses priorités stratégiques et à ses efforts continus de renforcement de son cadre d'investissement, la FBG engage un processus structuré de revue et d'amélioration de ses dispositifs de gestion des investissements.

2. Objet de l'Appel à Propositions

La FBG lance le présent Appel à Propositions (RFP) afin de :

- Sélectionner une ou plusieurs institutions qualifiées pour fournir :
 - des services de gestion discrétionnaire de portefeuille ; et/ou
 - des services de conseil en investissement ; et/ou
 - un modèle de conservation d'actifs (intégré ou séparé).
- Permettre à la FBG de conserver la flexibilité nécessaire pour désigner :
 - un gestionnaire d'actifs pleinement discrétionnaire ; ou
 - une structure hybride combinant les fonctions de conseil et d'exécution

La structure finale sera déterminée au cours de la phase de sélection et de négociation

3. Aperçu du portefeuille et cadre d'investissement

3.1 Aperçu du portefeuille

- Taille approximative du portefeuille : USD 10 million (ou équivalent en EUR)
- Devise de base : EUR
- Structure : portefeuille multi-actifs diversifié (actions, obligations, actifs alternatifs et liquidités)
- Positionnement actuel : conservateur, avec une allocation relativement élevée en liquidités

3.2 Cadre d'investissement

La gestion du portefeuille doit être pleinement alignée sur la Politique d'Investissement de la Fondation BioGuinea. L'objectif principal de la Fondation est de préserver la valeur réelle de sa dotation à long terme tout en générant des rendements suffisants pour financer ses activités. Cet objectif se traduit par un rendement cible égal à l'inflation de la zone euro (IPCH) plus 4 pour cent net de tous frais, mesuré sur des périodes pluriannuelles glissantes. L'horizon d'investissement est de long terme, reflétant la nature pérenne de la dotation. Dans ce cadre, la Fondation accepte un certain degré de volatilité de marché, mais attend une gestion prudente, avec une attention particulière au risque de baisse et à la préservation du capital.

La construction du portefeuille devra respecter les paramètres clés suivants :

- Risque : volatilité contrôlée (≤ 10 % sur 12 mois) et protection contre les baisses significatives ;
- Allocation d'actifs :
 - Actions : 40-70 %
 - Obligations : 0-40 %
 - Actifs alternatifs : 0-20 %
- Liquidité : suffisante pour couvrir les besoins opérationnels, notamment :
 - couverture minimale de 6 mois
 - ≥ 15 % en instruments de liquidité quotidienne
 - ≥ 25 % réalisables dans un délai d'un mois
- Devise : base EUR, diversification mondiale, avec couverture autorisée uniquement à des fins de gestion des risques ;
- Investissements interdits (sauf approbation) : dérivés spéculatifs, stratégies fortement levierisées, capital-risque/actifs non cotés et dette non notée.

3.3 Approche Sauvegarde Environnemental et Social (ESG)

La Fondation exige que tous les investissements soient alignés avec sa mission de conservation et de développement. Les gestionnaires doivent intégrer les considérations ESG dans leur processus d'investissement et démontrer des pratiques d'investissement responsables.

La Fondation attend le respect de standards ESG reconnus au niveau international (par exemple les Principes pour l'Investissement Responsable) et exige que tous les investissements fassent l'objet d'un filtrage sectoriel fondé sur l'ISR, conformément à sa Politique d'Investissement (IPS).

La Fondation cherche à atteindre ses objectifs de rendement tout en appliquant les exigences ESG de manière pragmatique et opérationnelle. Bien que l'IPS définisse des critères de filtrage fondés sur les activités, les gestionnaires sont censés les appliquer de manière cohérente, en faisant preuve de jugement éclairé et de flexibilité lorsque cela est nécessaire selon les classes d'actifs.

3.4 Dispositifs de conservation

La Fondation utilise actuellement un modèle intégré dans lequel la conservation et le conseil en investissement sont assurés par le même prestataire. Toutefois, la Fondation est ouverte à un modèle intégré comme à un modèle séparé.

Dans tous les cas, les actifs doivent être détenus dans des comptes ségrégués au nom de la Fondation BioGuinea ou dans une structure de nommée appropriée garantissant une propriété juridique claire. Le dispositif de conservation doit assurer une protection complète des actifs du client en cas d'insolvabilité du gestionnaire ou du dépositaire.

3.5 Exigences de reporting

Le Comité d'Investissement de la Fondation se réunit chaque trimestre. Il requiert des rapports trimestriels et des relevés de positions.

4 **Éligibilité des candidats**

Le présent RFP est ouvert aux sociétés de gestion d'investissement et institutions financières dûment autorisées et réglementées par des autorités de supervision reconnues. Les candidats doivent démontrer une solide capacité institutionnelle, une stabilité financière et un historique avéré de gestion de portefeuilles institutionnels.

En particulier, les candidats devront être en mesure de démontrer:

- Une expérience de gestion de portefeuilles institutionnels, de préférence pour des fonds de dotation, des fondations ou des véhicules d'investissement de long terme similaires;
- Une structure organisationnelle solide et une équipe d'investissement qualifiée;
- La capacité à fournir un dispositif de conservation robuste ;
- La capacité à opérer efficacement dans un contexte transfrontalier, y compris l'exécution, le reporting et la communication efficaces avec un client basé en Afrique de l'Ouest.

La Fondation n'impose pas de restrictions géographiques, à condition que le dispositif opérationnel proposé garantisse une interaction efficace et une capacité transactionnelle adéquate.

5 Soumission des propositions

Les candidats intéressés sont invités à soumettre une proposition complète, comprenant des volets technique et financier, conformément aux Termes de Référence.

La proposition devra présenter clairement l'organisation du candidat, son approche d'investissement et son expérience pertinente, ainsi que la structure proposée du mandat. Elle devra démontrer une bonne compréhension des objectifs de la Fondation et un alignement avec sa politique d'investissement et son cadre de gouvernance.

Les propositions doivent inclure, au minimum:

- Profil institutionnel et statut réglementaire;
- Description de l'approche et de la méthodologie d'investissement;
 - Y compris l'utilisation de fonds propriétaires par rapport à des fonds externes ;
- Expérience pertinente et historique de performance;
- Approche et expérience auprès de clients ayant des engagements ESG, y compris la taille et la proportion de la clientèle composée d'organisations caritatives / fondations.
- Approche de conservation;
- Structure proposée du mandat ;
- Structure de frais détaillée et transparente, incluant tous les coûts associés (conseil, gestion d'investissement, transactions et conservation, le cas échéant).

Les propositions doivent être soumises par voie électronique à : recrutement@bioguinea.org

Toutes les demandes de clarification doivent être adressées au même contact.

6 Processus d'évaluation et de sélection

Les propositions seront évaluées sur la base de leur qualité globale et de leur alignement avec les objectifs de la Fondation. Une attention particulière sera accordée à la pertinence de l'approche d'investissement proposée, à la solidité de l'équipe et de l'institution, ainsi qu'à la capacité démontrée de gérer les risques et d'intégrer les considérations ESG.

La transparence et la compétitivité de la structure de frais seront également prises en compte. À l'issue de la première revue, une liste restreinte de candidats pourra être invitée à participer à des discussions ou présentations. La sélection finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

7 Calendrier

Le calendrier indicatif du processus est le suivant :

- Publication du RFP : 1er juin 2026
- Date limite de soumission : 1er juillet 2026
- Évaluation et présélection : 20 juillet 2026
- Sélection finale : 1er août 2026

La Fondation se réserve le droit d'ajuster ce calendrier si nécessaire.

8 Contractualisation et mise en œuvre

L'institution ou les institutions sélectionnées seront invitées à engager des négociations contractuelles avec la Fondation. Le mandat ne prendra effet qu'après la signature de l'accord pertinent.

Un plan de transition sera requis afin d'assurer la mise en œuvre fluide du mandat, y compris toute restructuration ou tout transfert d'actifs nécessaire.

La Fondation se réserve le droit de désigner une ou plusieurs institutions.

9 Confidentialité et clause de non-responsabilité

Toutes les informations fournies par la Fondation BioGuinea dans le cadre du présent RFP doivent être traitées comme strictement confidentielles. Les candidats sont tenus d'utiliser ces informations uniquement aux fins de préparation de leurs propositions.

La Fondation se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le présent RFP à tout moment, sans encourir aucune responsabilité.